



Braquage station service hypermarche

Par **imboun**, le **10/04/2010** à **21:58**

Bonjour,rnrnJe travail dans la station service d'un hypermarché ett je me suis fait braqué la caisse alors que mon contrat de travail précise bien qu'un agent de sécurité doit venir la chercher tout les soirs. rnrnQuels sont mes recours envers mon employeur qui ne respecte pas le contrat de travail.rnrnMerci beaucoup

Par **Cornil**, le **12/04/2010** à **17:56**

Bonsoir "imboun"rnrnSi tu veux rester dans cet emploi, il me semble que tu dois saisir l'inspection du travail, ainsi que le CHSCT qui doit normalement exister dans ton entreprise.rnSinon, cela peut-être l'objet d'une demande de "résiliation judiciaire" du contrat de travail (aux effets d'un licenciement abusif) aux prud'hommes pour non-respect par l'employeur de ses obligations contractuelles.rnBon courage et bonne chance. rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)